St-André des Eaux

Bulletin Municipal

COMICE AGRICOLE ST ANDRÉ des EA

N° 47

Janvier 2007

EDITORIAL

La nouvelle année, c'est comme un enfant qui naît, le début d'une vie à construire même si elle ne vaut que pour 12 mois.
Comme je l'ai déjà l'exprimé, lors de la cérémonie des vœux le dimanche 14 janvier, Je vous adresse des souhaits de santé de bonheur et de réussite pour vous et vos familles. Que 2007 soit l'occasion de construire un monde plus équitable qui contribue à la réduction de ces insolentes injustices sur le plan social.
Tout le monde constate que l'on produit de plus en plus de richesses mais en même temps, le nombre des pauvres s'accroît. Et la minorité des possédants amasse de plus en plus de richesses.
Ce phénomène social est inacceptable mais hélas, les prises de conscience sont lentes et pourtant, nous sommes très nombreux à souhaiter que la vie donne une part de bien-être à chacun.

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune, huit familles ont choisi de s'y installer. Je les encourage à participer aux activités de la vie locale, ce qui permet de mieux se connaître, s'apprécier et tisser ce lien indispensable à une bonne cohésion sociale.
Cela a été le cas en 2006, ou de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour notre fête locale mais également pour accueillir le comice agricole qui fut parfaitement réussi grâce à cet esprit de solidarité qui a été remarqué par les habitants des communes voisines. Aussi, je remercie sincèrement tous les acteurs de cette journée.

Les travaux d'investissements de l'année 2006
La construction d'une nouvelle voie communale de plus de 500 mètres située au nord et à l'ouest de l'église, les travaux de terrassement ont été réalisés dans d'excellentes conditions à l'automne et les travaux d'empierrement seront effectués au printemps par l'entreprise MENARD.
Nous aurons ainsi transformé des chemins communaux totalement impraticables depuis des décennies, en une voirie de qualité qui contribuera à l'amélioration de notre patrimoine et sera utile dans les années futures pour notre agglomération.

J'ai bon espoir que notre carte communale, sur laquelle nous travaillons depuis deux ans, sera définitivement approuvée par l'autorité préfectorale dans les semaines à venir. Pour joindre à ce document d'urbanisme, il nous est demandé de délimiter les zones humides, ce travail sera effectué prochainement par un bureau d'études.
L'aménagement de l'ancienne école des Rainettes est en projets pour la réalisation d'une salle multifonction de 150 m².

Comme vous le constatez, l'activité de la commune est assez réduite. Aussi, je souhaite vous exprimer ma crainte que nos communes disparaissent dans une intercommunalité sans limite, qui prive les Maires de moyens d'agir et éloigne toujours un peu plus les décisions, alors que nous avons les moyens de mettre en place une intercommunalité de projets qui ne remet pas en cause la liberté communale, mais permet une coopération souple pour des projets communs.
La commune est un élément essentiel dans la démocratie locale, malheureusement elle doit supporter et palier à la disparition progressive des services publics. C'est une réflexion que je vous encourage à méditer à un an du renouvellement de nos municipalités.
Dans cette attente, continuons a œuvrer dans cet esprit de solidarité qui nous anime pour le bien de tous les habitants.

Le Maire : Robert NOGUES

ETAT CIVIL

2006

NAISSANCES

Camille, Marie MORDRET née le 10 novembre 2006 à DINAN
Nathanaël, Jean, baptiste MOUSQUEY né le 25 novembre 2006 à DINAN

DECES

Jacques Henri GATEAU décédé le 23 mars 2006 à DINAN

1906

NAISSANCES

Louise Marie Reine **ROBERT** née le 25 février 1906
Célestine Marie Virginie **RAMARD** née le 27 février 1906
Eugène Marcel **ALIX** né le 28 février 1906
Yvonne Maria **NOGUES** née le 6 mars 1906
Henri Louis **RUELLAN** né le 26 avril 1906
Albert Henri Jules Marie **ROGER** né le 9 mai 1906
Marie Thérèse Françoise Jeanne **CORMAO** née le 5 juin 1906
Eugénie Marie Henriette Louise **ALLAIRE** née le 27 juin 1906
Léonie Armantine Adelle **GALLEE** née le 28 juillet 1906
Marie Rose Léonie **FOUERE** née le 23 Août 1906
Angélina Albertine **ROSVAL** née le 23 Août 1906
Eleine Clémentine Louise Henriette **ROBERT** née le 19 septembre 1906
Marie Ernestine **RAMARD** née le 1er décembre 1906

MARIAGES

Le 6 Octobre
Jean Marie Isidore François **BRANDILY** (LE QUIOU) et Rosalie Anne Marie **BOURDET** (ST ANDRE)

Le 13 Octobre
François Marie Joseph **LECLERC** (ST JUDOCE) et Marie Rose Hortense **PERCEVAULT** (ST ANDRE)

DECES

Jean **REHAULT** décédé le 1er février 1906 âgé de 65 ans époux de Anne Marie **LUCAS**
Joséphine **FILOUX** décédée le 20 février 1906 âgée de 53 ans épouse de Jean-Marie **BOIVIN**
Célestine **LECRIOUX** décédée le 07 mars 1906 âgé de 26 ans épouse de Pierre **ALIX**
Eugénie **HOMO** décédée le 25 mars 1906 âgée de 7 ans
Madeleine **RUELLAN** décédée le 23 avril 1906 âgée de 3 ans
Joseph **RAMARD** décédé le 08 juillet 1906 âgée de 76 ans veuve de Jeanne **HAMON**
Pierre **ALLIX** décédé le 19 Octobre 1906 âgé de 28 ans veuf de Célestine **LECRIOUX**
Marc **RENAULT** décédé le 20 Octobre 1906 âgé de 72 ans époux de Alphonsine **LESNE**

NOUVEAUX HABITANTS

ALIX Valérie **et LEGENTIL** Romain « Le Hambout »
DENOUAL Alain et Patricia « le Champ Chevalier »
GAUTIER Laurent « La Lindais »
GUIGNE Rémi et Léone « Le Rocher »
MORFOUACE Stéphanie «Le Bourg »
MOUSQUEY Alan et **MOISAN** Estelle : « Penhouet »
ROUSSEAU Jean-Luc et Anne-Marie et leur fils Laurent « Le Bourg »
ROUXEL Benoît et Lucie « Le Hambout »

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Août

L'an deux mil six, le 8 Août à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., COMMEUREUC M., GROSSET J. C., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., Mme MAUFFRAIS M.C., Mlle CHAUVEL C.

Absents excusés : MM. BLOUTIN M., FEUDE Y, GUIDE P.,

Secrétaire de séance : CHAUVEL Chrystel

Objet : approbation de la carte communale

Le Maire présente le projet de carte communale tel qu'il a pu être établie par la commission, suite aux différentes réunions de travail et remarques du Commissaire enquêteur survenues lors de l'enquête publique. Il précise que la commission a rencontré des contraintes administratives assez lourdes, qui limitent les surfaces à urbaniser pour satisfaire la demande existante.

Certains conseillers regrettent que dans les villages où les réseaux sont existants il n'y a plus la possibilité d'urbanisation alors qu'il n'existe plus d'exploitation agricole et que ces hameaux mériteraient d'être étoffés.

Le Conseil Municipal :

- Vu les conclusions du commissaire enquêteur formulées dans son rapport du 12 Juin 2006

Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R 124- 8 du Code de l'Urbanisme

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré

* décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente.
* dit que la présente délibération sera transmise pour approbation à M. le Préfet

* dit que la présente délibération et l'arrêté préfectoral correspondant seront affichés pendant un mois en mairie
* dit qu'une mention de cet affichage sera insérée dans le journal « Ouest France » du département
* dit que la carte communale produise ses effets juridiques après accomplissement des formalités précitées.

Objet : Rapport sur la qualité et le prix des eaux destinées à la consommation humaine

Le Maire soumet au conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2005.

Après avoir étudié ce rapport et en avoir délibéré le conseil municipal approuve celui-ci.

Séance du 18 octobre

L'an deux mil six, le 18 Octobre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., COMMEUREUC M., GROSSET J. C., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., FEUDE Y, GUIDE P., Mme MAUFFRAIS M.C., Mlle CHAUVEL C.

Absent excusé : M. BLOUTIN M.,

Secrétaire de séance : CHAUVEL Chrystel

Objet : achat de terrain en vue d'élargissement de chemins communaux

Le maire rappel au conseil Municipal que lors de l'élaboration de la carte communale les parcelles situées derrière l'église ont été portées en zone constructible et que les chemins communaux doivent par conséquent être élargis.

M. RENAULT Jean a donné son accord pour la vente de terrain et M. ALLAIN Géomètre a effectué le bornage.
La commune doit acquérir une contenance de 1180m².

Le maire indique que le conseil général achète le terrain pour l'élargissement des voies départementales au prix de 0.60 le m² (y compris l'indemnité de réemploi) et qu'il y a lieu de s'aligner sur ce prix

Le conseil Municipal après en avoir délibéré propose d'acquérir le terrain à 0.60 € le m².

Objet : travaux de terrassement pour élargissement de chemins communaux

Des devis ont été demandés aux entreprises MENARD de MEDREAC et PIRON de ST JUVAT en vue de l'élargissement de chemins et de l'empierrement.

Les devis s'élève à :
* Entreprise PIRON à 14 938.64 € TTC
* Entreprise MENARD à 16 304.47 € TTC

Après avoir étudié les 2 devis, le conseil Municipal considérant :

* que le tonnage du devis PIRON est moins important en grosses pierres
* que la couche de finition est en primaire et donc de qualité inférieure.

décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MENARD

Objet : choix architecte pour rénovation de l'ancienne école en salle multifonction

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté 3 bureaux d'architecte au titre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'école en salle multifonction.

M. Bruno JOUANNY architecte DPLG à GEVEZE
PNCL architecture à RENNES
SCP GESLAND et HAMELOT d'ARGENTRE DU PLESSIS

Les taux de rémunérations pour une mission complète sont les suivants :
* Cabinet SCP GESLAND et HAMELOT : 9.7% du montant des travaux – mission complémentaire O.P.C : 2%

* PNCL architecture : 10.6% du montant Hors taxe des travaux
* M. Bruno JOUANNY : 9.10% pour une mission complète

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir le Cabinet Bruno JOUANNY

Séance du 5 décembre

L'an deux mil six, le 5 Décembre à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NOGUES Robert, Maire

Présents : MM. NOGUES R., RENAULT J., MANCHON A., COMMEUREUC M., FEUDE Y., AUBRY A., Mme MAUFFRAIS M.C., Melle CHAUVEL C.,

Absents excusés : MM. BLOUTIN M., GUIDE P., GROSSET J.C.

Secrétaire de séance : CHAUVEL Chrystel

Objet : Mission d'assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.) de la direction départementale de l'équipement des côtes d'Armor

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal

* **Sollicite** la mission d'ATESAT de la Direction Départementale de l'Equipement des Côtes d'Armor

Les caractéristiques de la mission sont définies dans le projet de convention présentée par le maire au Conseil Municipal

* **Autorise** la représentant légal à signer la convention ATESAT et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal sera informé des décisions prises.

OBJET : Habilitation des postes de Travail d'Intérêt Général.

Le maire donne lecture de la note explicative relative au travail d'intérêt général.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :
* considérant que les personnes condamnées à effectuer un Travail d'Intérêt Général sont des personnes ayant commis des délits mineurs,
* s'engage à recevoir des personnes placées sous main de justice.

Objet : Installation soumise à autorisation

Vu la demande présentée par le « GAEC de la Ville Mainguy » sis SAINT JUDOCE au lieu-dit la « Ville Mainguy » en vue de la reprise d'un élevage porcin de 440 places engraissement à ST JUDOCE au lieu-dit « le Tertre » déclaré le 25 mai 2000 au nom de Jean-François GABILLARD et le transfert avec rapatriement des animaux, du site du « Fournet » déclaré le 27 février 2002, sur le site au lieu-dit « La Ville Mainguy » autorisé le 22 janvier 2001 pour 1229 places animaux équivalents qui comprendra après travaux 1869 places animaux équivalents, installation soumise à autorisation . Les sites du « Tertre » et du « Fournet » seront désaffectés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le maire rappelle que la commune a, par délibération du 24 avril 2006, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret N° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide :
Article 1 :
d'accepter la proposition suivante
Assureur : AXA/GRAS SAVOYE
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2007
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
Agent titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public
Agent titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Article 2 : Le conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

RECENSEMENT

QUI ?

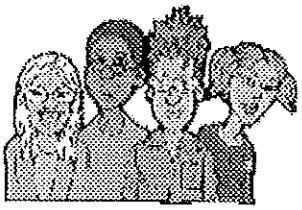

Le recensement est obligatoire pour :

- ➢ les Français âgés de 16 ans,
- ➢ les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
  - ✓ les Français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité

QUAND ?

Démarche volontaire :

- Entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

- Entre la date à laquelle ils ont acquis la nationalité française (ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée) et la fin du premier mois suivant pour les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans.

- Au plus tard le mois qui suit leur 19e anniversaire pour les personnes n'ayant ni décliné ni répudié la nationalité française.

Inscription d'office :

- à l'âge de 18 ans,

- à l'âge de 19 ans pour les personnes ayant perdu la faculté de décliner ou de répudier la nationalité française,

- au début du 2e mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

OÙ ?

- ✓ à la mairie du domicile,
- ✓ à la mairie de la commune de rattachement pour les personnes sans domicile ni résidence fixes,
- ✓ auprès de l'autorité consulaire pour les Français résidant à l'étranger,
- ✓ à la mairie de naissance pour les non recensés.

COMMENT ?

L'intéressé ou le représentant légal se présente à la mairie, munis des pièces suivantes :

- **carte d'identité en cours de validité** (tient lieu de certificat de nationalité française),
- **livret de famille**.

Le cas échéant, ils doivent fournir tout document justifiant de la nationalité française ou de sa double nationalité.

POURQUOI ?

- Se présenter aux examens
- Passer le permis de conduire
- Être inscrit sur les listes électorales
- Participer à la J.A.P.D.

COMICE AGRICOLE

Des structures en pailles édifiées dans presque toutes les communes du canton, et annonçant le comice, ont créé une attraction pour les vacanciers et une bonne publicité.

Un public très nombreux est venu assister à cette fête de l'agriculture le 2 septembre dans la parcelle de Jean-Philippe RENAULT au pont du Besso. Les traditionnels concours (de labours, de bétail, présentation de fruits et légumes) ont eu un vif succès.

La société « W .D. Team Moon River » proposait aux visiteurs de la danse country, des démonstrations d'équitations, de sauts d'obstacles, et organisait des balades autour du site.

D'autres stands, comme celui de l'association locale bois – énergie, des entreprises agricoles, ou de l'association du matériel agricole en retraite, ont été très apprécié des visiteurs.

Les nombreux bénévoles n'ont pas chômé et ont servi plus de 550 repas le midi.

Un grand merci à tous les bénévoles, et aux organisateurs qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.

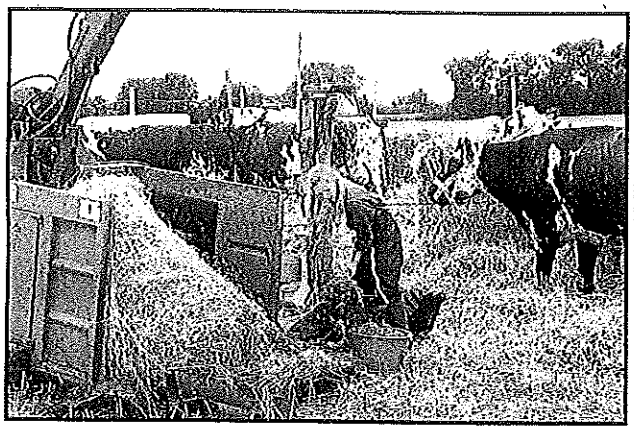

Dès le petit matin, Alexandra est descendue de Plouasne pour s'occuper personnellement de ses normandes. L'après-midi, elle troquera son bleu vert pour une tenue plus adaptée à présenter l'une d'entre elles sur le ring. Pas toujours facile...!

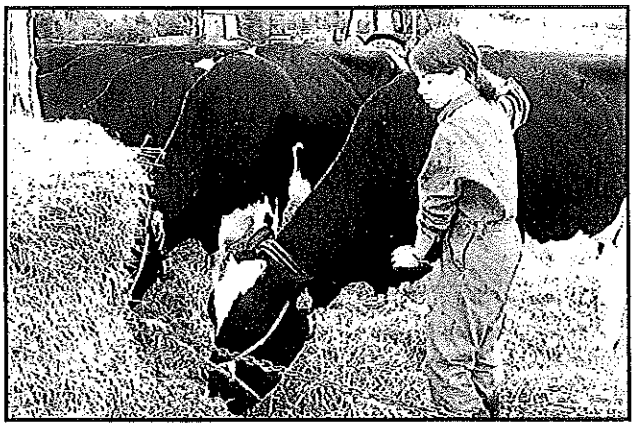

Pour Jordane, il n'y a pas besoin de juge pour dire : «Tartine est ma préférée, je la suis depuis qu'elle est toute petite. C'est du plaisir que de s'occuper d'elle. C'est une très bonne laitière !»

Ambiance country sur le site tout au long de la journée. C'est devenu une des spécialités de Saint-André avec la création cette année du «WD Tean Moon River».

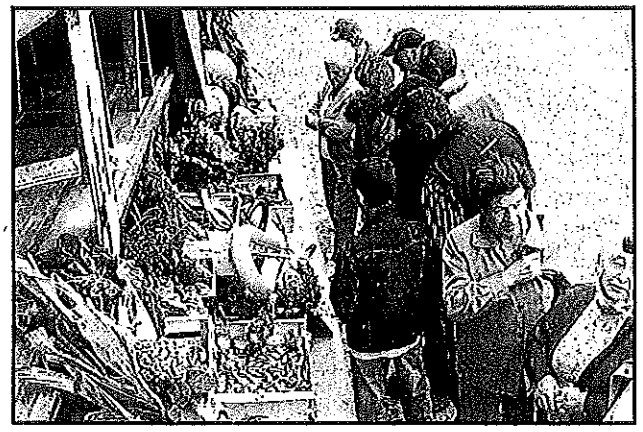

Devant le podium, les plus étonnants légumes locaux s'exposent : de quoi faire parler bien des jardiniers et rêver à de bons petits plats.

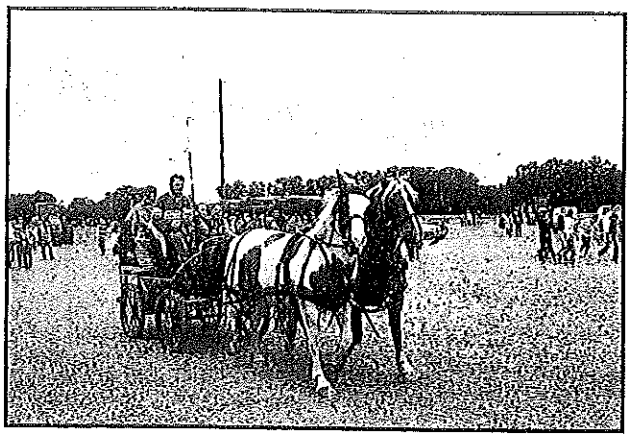

La calèche n'aura pas cessé de tourner toute la journée autour du champ : en voilà deux qui auront bien gagné leur picotin d'avoine !

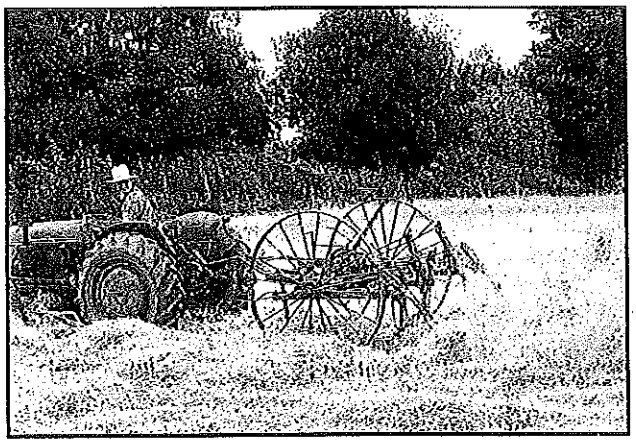

A côté des plus puissants tracteurs utilisés aujourd'hui, un retour arrière sur les anciens outils comme ces espèces de pattes de poulets qui retournaient le foin afin de le faire sécher.

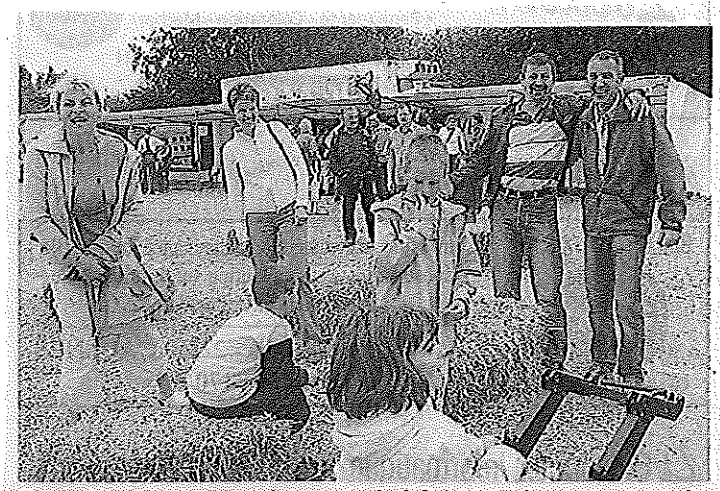

Samedi le comice organisé cette année à Saint-André des Eaux a attiré de nombreux visiteurs, une nouvelle réussite pour les responsables.

Les résultats du comice agricole, section par section

Les résultats du comice agricole du 2 septembre viennent d'être dévoilés. Les voici. Bovins, race Normande, 2e section, vache laitière en 1re lactation en lactation : 1re Ulsport du Gaëc de Nogues, 2e Uzel du Gaëc de Nogues, 3e Usine Earl Glémée, 4e Unique Gaëc Martin, 5e Utile Earl Martin. 4e section 2e lactation en lactation : 1re Sheckel Gaëc Saint-René, 2e Tahiti Gourdel Hubert, 3e Terralle Gaëc Saint-René, 4e Tigresse Gaëc Martin, 5e Tartine Earl Glémée. 5e section 2e lactation en gestation : 1re Tornade Earl Glémée, 2e Tune Earl Nivol, 3e Secrète Gourdel Hubert. Prix de la meilleure mamelle jeune : 1re Ulsport Gaëc Nogues, 2e Tigresse Earl Martin. Prix championnat jeune : 1er Gaëc Saint-René avec Sheckel. 6e section 3e lactation en lactation : 1re Synopsis Earl Nivol, 2e Silhouette Earl Glémée, 3e Tralala Gaëc Saint-René. 8e section 4e lactation et plus en lactation : sous section A, 1re Rage Earl Nivol, 2e Rumeur Gaëc Saint-René, 3e Radieuse Earl Martin. Sous section B, 1re Nuage Gourdel Hubert, 2e Pensée Earl Glémée, 3e Patchouli Gaëc Saint-René. Meilleure mamelle adulte, 1er Gaëc Saint-René. Prix championnat adulte, Earl Nivol. Prix de la meilleure laitière, 1re Nuage Gourdel Hubert, 2e Pyramide Gourdel Hubert, 3e Orientale Earl Glémée. Lot d'ensemble vaches laitières, 1er Gaëc Saint-René, 2e Earl Martin, 3e Gourdel Hubert, 4e Earl Glémée. Races Prim'Holstein : 1re section A, génisse de moins de 20 mois, 1re Atlanta Earl la Maladrie. 1re section C, génisse de plus de 24 mois : 1re Vedette du Gaëc du bois. 2e section, vaches laitières en 1re lactation en lactation : 1re Topless Earl la Galinais, 2e Ursula Earl Haouisée, 3e Usage Gaëc Lebrun-Bloutin. 3e section 1re lactation en gestation : 1re Utopie Earl la Cotinais. 4e section 2e lactation en lactation, sous section A : 1re Typée Earl Haouisée, 2e Ulysse Earl de la Maladrie, 3e Tango Gaëc Lebrun-Bloutin. Sous section B, 1re Trapèze Earl la Cotinais, 2e Tirelire Earl la Maladrie, 3e Toinette Gaëc Lebrun-Bloutin. 5e section 2e lactation en gestation : 1re Tulipe Gaëc du bois. Meilleure mamelle jeune : Typée Earl Haouisée. Prix du championnat jeune : Typée Earl Haouisée. 6e section 3e lactation en lactation : 1re Sirène Earl Haouisée, 2e Sydney Earl de la Maladrie, 3e Serpette Gaëc Lebrun-Bloutin. 7e section 3e lactation en gestation : 1re Sonnette Earl la Maladrie. 8e section 4e lactation : 1re Rubis Earl la Maladrie, 2e Régente Earl Haouisée, 3e Papillon Gaëc du bois. 9e section 5e lactation : 1re Orchidée Earl Haouisée, 2e Pensée Earl Haouisée, 3e Odyssée Earl la Maladrie. 10e section plus de 5e lactation en gestation : 1re Noisette Gaëc Lebrun-Bloutin.

Prix meilleure mamelle adulte : Rolling Earl la Cotinais. Championnat adule, 1re Rubis Earl la Maladrie. Meilleure laitière, 1re Odyssée Earl la Maladrie, 2e Orchidée Earl Haouisée, 3e Noisette Gaëc Lebrun-Bloutin. Lot d'ensemble vaches laitières, 1re Earl Haouisée, 2e Earl la Cotinais, 3e Gaëc Lebrun-Bloutin.

Cidre bouché, 1er Roger Pinault de Tréfumel, 2e Fernand Coulombel d'Evran, 3e Philippe Neveu de Saint-André des Eaux. Eau de vie, 1er Emile Lhermitte des Champs-Géraux, 2e Fernand Coulombel, 3e Philippe Neveu de Saint-André des eaux. Exposition de légumes, 1re Berthe Hamelin de Plouasne, 2e Robert Nogues de Saint-André des Eaux, 3e René Angoujard de Saint-André des Eaux. Concours de labours : 1er Cyril Delahaye de Saint-Juvat, 2e Samuel Alix de Tréfumel, 3e Ludovic Poilvé d'Evran. Motoculteurs : 1er Jean-Baptiste Merlet de Plouasne, 2e Jean-Claude Grosset de Saint-André des Eaux, 3e Michel Chilou de Plouasne.

Photos extraites de « le petit bleu »

et « Ouest-France »

COMITE DES FETES

La fête communale s'est déroulée le dimanche 6 août dans une ambiance chaleureuse.

Dès 8 heures, 150 concurrents se sont élancés sur les 42 km du parcours. Une vingtaine de concurrents du canton étaient au départ de l'épreuve dont Jean-Philippe et Patricia RENAULT, un couple de la commune.

Cent cinquante participants au marathon

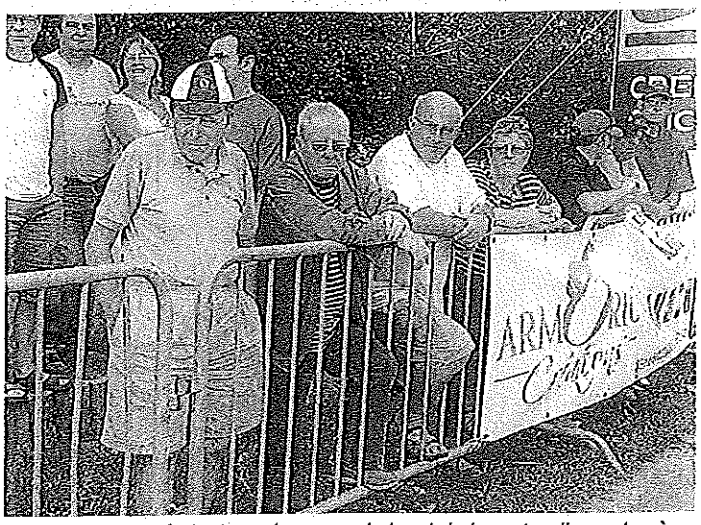

Les spectateurs étaient nombreux sur le bord de la route, dimanche, à l'arrivée du 26e marathon communal.

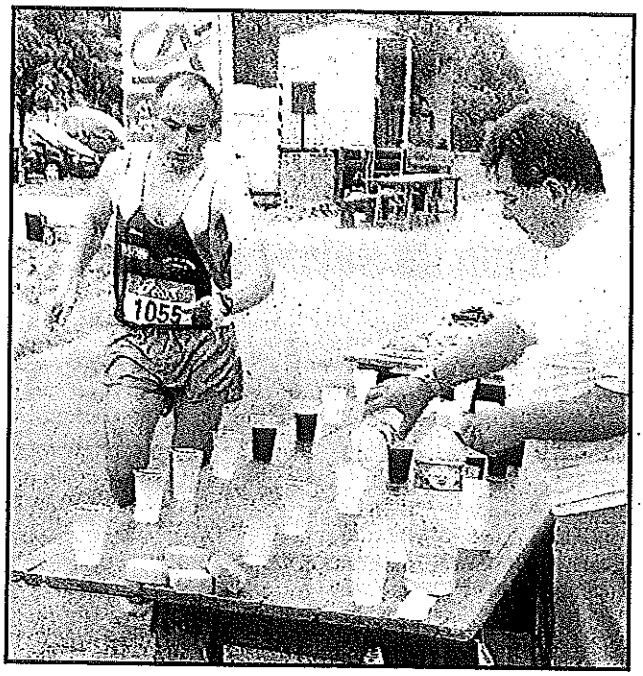

Le ravitaillement, un point stratégique où certains filent et où d'autres s'attardent.

Les gagnants de cette épreuve sportive

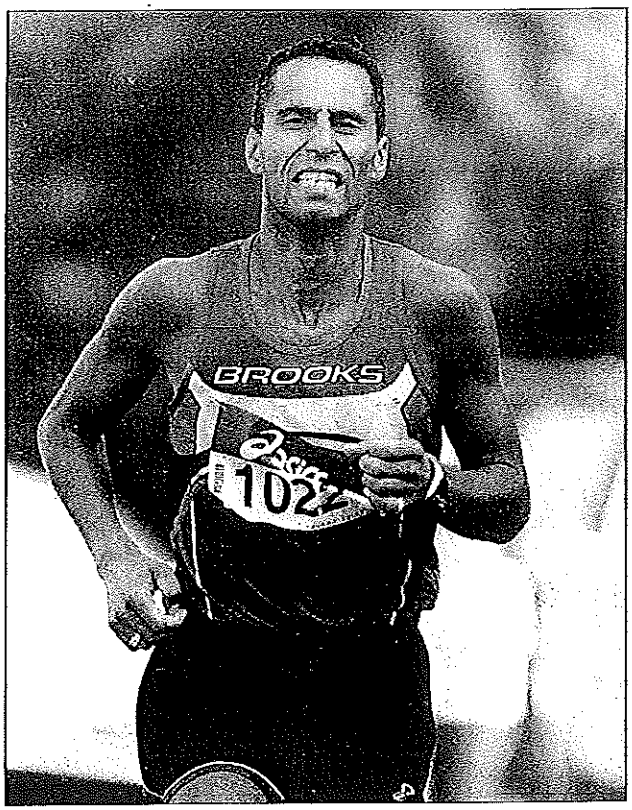

Après avoir pris les commandes dès le quatrième kilomètre, le Havrais Mimoun Chtaiti a terminé en solitaire. (Photo Joël Galiot)

Isabelle Gumilar ne cachait pas sa joie d'avoir battu son record personnel à Saint-André-des-Eaux.

Nom, prénom, catégorie, temps arrondi, classement :

1 - Mimoun Chtaiti, Senior, 2:39:44 ; 2 - Ghislain Ploix, Vétéran, 12 : 4 0 : 1 6 ; 3 - Christophe Letendre, Vétéran 1, 2:43:09 ; 4 - Laurent Garniel, Senior, 2:43:30 ; 5 - Lionel Eveno, Vétéran 1, 2:43:40 ; 6 - Loïc Lenoir, Vétéran 1, 2:47:52 ; 7 - Albert Vallee, Vétéran 1, 2:49:47 ; 8 - Emmanuel Claite, Senior, 2:51:58 ; 9 - Loïc Quenouillere, Vétéran 1, 2:52:55 ; 10 - Patrice Le Caroff, Vétéran 1, 2:53:17 ;

11 - Denis Dupoirieux, Vétéran 2, 2:53:34 ; 12 - Jean Luc Gillet, Vétéran 1, 2:54:02 ; 13 - Jean Benoit Jaouen, Vétéran 1, 2:57:24 ; 14 - Jean-Marc Lhomme, Vétéran 1, 2:58:09 ; 15 - Jacques Sirat, Vétéran 1, 2:58:47 ; 16 - Loïc Racine, Vétéran 2, 2:58:57 ; 17 - Christophe Bigouin, Senior, 3:03:05 ; 18 - Yannick Lemesle, Vétéran 2, 3:03:36 ; 19 - Emmanuel Moue, Vétéran 1, 3:03:58 ; 20 - René Carquet, Vétéran 2, 3:04:07 ;

21 - Serge Le Tarnec, Vétéran 1, 3:05:48 ; 22 - Alain Labbe, Vétéran 1, 3:07:10 ; 23 - Dominique Martin, Vétéran 1, 3:07:42 ; 24 - Pascal Neveux, Vétéran 1, 3:07:52 ; 25 - Patrick Hamon, Vétéran 1, 3:08:37 ; 26 - Jean-François Foure, Vétéran 2, 3:08:56 ; 27 - René Ferre, Vétéran 1, 3:09:06 ; 28 - Alexandre Bodin, Vétéran 2, 3:10:20 ; 29 - Frédéric Buan, Senior, 3:10:52 ; 30 - Patrice Bourel, Vétéran 2, 3:12:07 ;

31 - Dominique Bohuon, Vétéran 1, 3:12:35 ; 3 2 - Laurent Lohat, Vétéran 1, 3:14:29 ; 33 - Bertrand L'Hermitte, Vétéran 1, 3:15:46 ; 34 - Isabelle Gumilar, Senior, 3:16:10 ; 35 - Bernard Ponza, Vétéran 3, 3:16:41 ; 36 - Didier Homo, Vétéran 1, 3:17:59 ; 37 - Michel Mounier, Vétéran 2, 3:18:31 ; 38 - Richard Menard, Vétéran 2, 3:18:34 ; 39 - Hervé Macé, Vétéran 1, 3:19:04 ; 40 - Patrice Leger, Vétéran 1, 3:19:22 ;

41 - Christian Halbert, Vétéran 2, 3:19:33 ; 42 - Eric Landais, Vétéran 1, 3:20:07 ; 43 - Arnaud Mac Lean, Senior, 3:20:58 ; 44 - Emmanuel Coulombel, Senior, 3:22:05 ; 45 - Jean-Yves Guigues, Vétéran 1, 3:23:57 ; 46 - Gilles Dupre, Vétéran 2, 3:24:14 ; 47 - Stéphane Madec, Vétéran 1, 3:25:44 ; 48 - Jean-Yves Perrot, Vétéran 2, 3:26:39 ; 49 - Gérard Debourneuf, Vétéran 1, 3:26:44 ; 50 - Romain Peron, Senior, 3:27:17 ;

51 - Henri Thonnerieux, Vétéran 1, 3:27:36 ; 52 - Patrice Dugrais, Vétéran 1, 3:27:40 ; 53 - Pierre Richard, Vétéran 1, 3:28:32 ; 54 - Christian Savigny, Vétéran 2, 3:28:33 ; 55 - Hervé Garnier, Senior, 3:28:40 ; 56 - Réjane Lannou, Vétéran 1, 3:29:49 ; 57 - Sylvain Caillieau, Senior, 3:30:25 ; 58 - Marcel Houitte, Vétéran 2, 3:31:11 ; 59 - Pascal Rondel, Vétéran 1, 3:31:57 ; 60 - Alexandre Nicolas, Senior, 3:31:59 ;

61 - Denise Delatouche, Vétéran 2, 3:32:47 ; 62 - Sébastien Le Helloco, Senior, 3:33:09 ; 63 - Pierre Dauphin, Vétéran 1, 3:34:36 ; 64 - Michel Pain, Vétéran 2, 3:34:52 ; 65 - Alain Le Guevellou, Vétéran 3, 3:35:11 ; 66 - Chantal Pain, Vétéran 2, 3:35:33 ; 67 - Michel Jouquand, Senior, 3:35:43 ; 68 - Frédéric Masse, Senior, 3:36:57 ; 69 - Bruno Mauger, Vétéran 1, 3:37:28 ; 70 - Gwenaël Queant, Senior, 3:37:36 ;

71 - Gilles Couasnon, Vétéran 1, 3:37:39 ; 72 - Alain Oger, Senior, 3:38:12 ; 73 - Théodore Le Pottier, Vétéran 3, 3:38:18 ; 74 - Laurent Fouque, Senior, 3:40:17 ; 75 - Jean-Yves Bodin, Vétéran 3, 3:40:48 ; 76 - Xavier Menguy, Vétéran 1, 3:41:20 ; 77 - Annick Neveux, Vétéran 1, 3:41:23 ; 78 - Cyrille Guitard, Senior, 3:41:43 ; 79 - Philippe Martineau, Vétéran 2, 3:41:57 ; 80 - Dave Savigny, Senior, 3:42:35 ;

81 - Frédéric Balleix, Vétéran 1, 3:42:53 ; 82 - Pascal Lebrun, Vétéran 1, 3:43:24 ; 83 - Régis Fichant, Senior, 3:43:46 ; 84 - André Rondeau, Vétéran 4, 3:43:56 ; 85 - Jean-Louis Dall'agnol, Vétéran 2, 3:43:57 ; 86 - Marc Walker, Vétéran 1, 3:44:11 ; 87 - Jean-Philippe Renault, Vétéran 1, 3:45:59 ; 88 - David Tessier, Senior, 3:47:50 ; 89 - René Chenon, Vétéran 3, 3:48:36 ; 90 - Jean Berland, Vétéran 3, 3:49:54 ;

91 - Joël Fouere, Vétéran 3, 3:50:51 ; 92 - Franck Simon, Senior, 3:50:58 ; 93 - André Roy, Vétéran 2, 3:52:15 ; 94 - Michel Derollepot, Vétéran 3, 3:52:55 ; 95 - Olivier Thomas, Vétéran 1 3:53:21 ; 96 - Jean-François Thomas, Vétéran 1, 3:53:35 ; 97 - Christophe Couderc, Senior, 3:53:47 ; 98 - Frédéric Pichonneau, Vétéran 1, 3:53:55 ; 99 - Yves Parrot, Vétéran 3, 3:55:09 ; 100 - Jean-Claude Bernard, Vétéran 1, 3:55:12 ;

101 - Marc Le Guyader, Vétéran 2, 3:55:37 ; 102 - Jean-Pierre Boedec, Vétéran 1, 3:55:59 ; 103 - Bernard Le Tennier, Vétéran 2, 3:56:02 ; 104 - Pascal Peillon, Vétéran 1, 3:56:06 ; 105 - Vincent Poupinet, Vétéran 1, 3:56:07 ; 106 - Patricia Renault, Senior, 3:56:12 ; 107 - Jean-Claude Le Borgne, Vétéran 1, 3:56:13 ; 108 - René Heintz, Vétéran 2, 3:57:42 - ; 109 - Jean-Maurice Tranvouez, Vétéran 1, 3:58:28 ; 110 - Marc Guerin, Vétéran 2, 3:59:20 ;

111 - Philippe Le Pichon, Senior, 3:59:28 ; 112 - Daniel Guyot, Vétéran 1, 3:59:31 ; 113 - Pierre Guhur, Vétéran 2, 4:00:25 ; 114 - André Turpin, Vétéran 2, 4:01:12 ; 115 - Marie Annick Jaglin, Vétéran 1, 4:06:21 ; 116 - Yannick Lannou, Vétéran 1, 4:06:22 ; 117 - Guy Bernard, Vétéran 2, 4:06:23 ; 118 - Alexandra Talbouret, Senior, 4:09:54 ; 119 - Frédéric Talbouret, Senior, 4:09:57 ; 120 - Joël Leblay, Vétéran 1, 4:10:23 ;

121 - Jean-Michel Dreau, Vétéran 2, 4:12:25 ; 122 - Christian Lagrange, Vétéran 2, 4:14:21 ; 123 - Dominique Abgrall, Vétéran 2, 4:14:22 ; 124 - Joël Le Palmec, Vétéran 3, 4:15:15 ; 125 - Jean-Yves Cann, Vétéran 1, 4:16:58 ; 126 - Guy Descamps, Vétéran 2, 4:17:01 ; 127 - Robert Lachaud, Vétéran 2, 4:17:42 ; 128 - Dominique Guitard, Vétéran 2, 4:19:02 ; 129 - Francis Lepers, Vétéran 2, 4:21:51 ; 130 - Didier Troletti, Vétéran 2, 4:22:04 ;

131 - Jacques Lecam, Vétéran 2, 4:22:31 ; 132 - Jean-Marc Gerace, Vétéran 1, 4:29:14 ; 133 - Rémy Guigne, Vétéran 1, 4:31:14 ; 134 - Daniel Busnel, Vétéran 3, 4:31:23 ; 135 - Paul Chateau, Vétéran 2, 4:33:41 ; 136 - Daniel Michaux, Vétéran 4, 4:39:47 ; 137 - Michel Maigne, Vétéran 3, 4:53:02 ; 138 - Robert Gouez, Vétéran 3, 5:00:36 ; 139 - Paul Leo, Vétéran 3, 5:00:57 ; 140 - Patrick Foulon, Vétéran 2, 5:03:21.

A 15 heures, s'est le démarrage de la course cycliste sur un circuit de 4 km réalisé 25 fois.
Ensuite ce sont les courses à pied qui ont pris le relais.

C'est la fête au village !

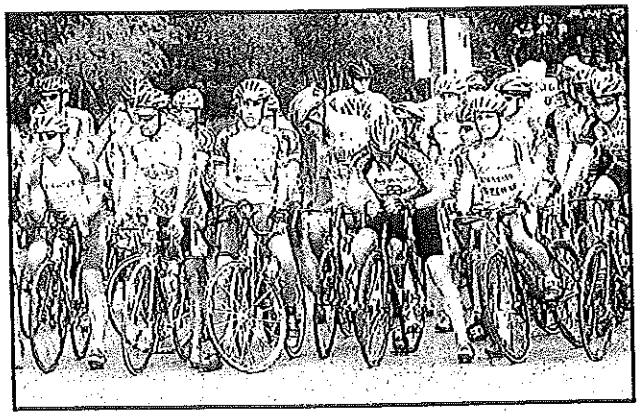

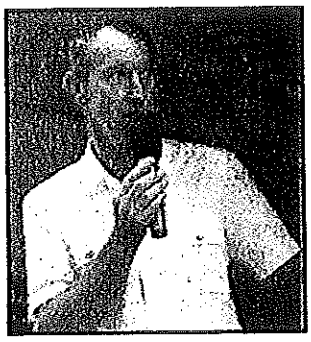

Le speaker Jean-Luc Bot, bien connu dans le monde du marathon, a animé cette journée.

ASSEMBLEE GENERALE du COMITE DES FETES

VENDREDI **2 FEVRIER 2007** A **20 HEURES 30**

A L'ECOLE DES RAINETTES

Ordre du jour :
Renouvellement du Bureau
Relais des Villages
Excursion ?
Marathon 2007
Galette des Rois

Vous êtes tous invité à y participer

RONDE DES CYGNES

Le club du 3ème âge organise une journée découverte le 5 mars 2007 au casino de Granville.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de M. ANGOUJARD René Président.

Les personnes inscrites à ce voyage doivent obligatoirement être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

Pour une première demande de carte d'identité ou d'un renouvellement les documents suivants sont obligatoires :
* extrait d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance)
* justificatif de domicile (facture eau, téléphone, électricité…)
* 2 photos d'identité

FABLES de La Fontaine

LA FONTAINE

1621-1695

Un peu de littérature française,

Parmi un registre 243 fables, nous en avons extrait quelques unes.
Celles-ci vous remémoreront vos souvenirs d'écoles.

La morale de ses fables est toujours d'actualité.

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.
Notre laitière ainsi troussée
Comptait déjà dans sa pensée
Tout le prix de son lait, en employait l'argent ;
Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée :
La chose allait à bien par son soin diligent.
« Il m'est, disait-elle, facile
D'élever des poulets autour de ma maison ;
Le renard sera bien habile
S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
Le porc à s'engraisser coûtera peu de son ;
Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable :
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
Que je verrai sauter au milieu du troupeau ? »
Perrette là-dessus saute aussi, transportée :
Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée,
La dame de ces biens, quittant d'un œil marri
Sa fortune ainsi répandue,
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue.
Le récit en farce en fut fait ;
On l'appela *le Pot au lait.*

Quel esprit ne bat la campagne ?
Qui ne fait châteaux en Espagne ?
Picrochole, Pyrrhus, la Laitière, enfin tous,
Autant les sages que les fous.
Chacun songe en veillant ; il n'est rien de plus doux :
Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes ;
Tout le bien du monde est à nous,
Tous les honneurs, toutes les femmes.
Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi ;
Je m'écarte, je vais détrôner le Sophi ;
On m'élit roi, mon peuple m'aime ;
Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant :
Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
Je suis gros Jean comme devant.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Maître Corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage.
Maître Renard, par l'odeur alléché,
Lui tint à peu près ce langage :
« Hé ! bonjour, Monsieur du Corbeau.
Que vous êtes joli ! que vous me semblez beau !
Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois. »
A ces mots le Corbeau ne se sent pas de joie ;
Et pour montrer sa belle voix,
Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie.
Le Renard s'en saisit, et dit : « Mon bon Monsieur,
Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute :
Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute. »
Le Corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

LA CIGALE ET LA FOURMI

La Cigale, ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.
Elle alla crier famine
Chez la Fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle.
« Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal,
Intérêt et principal. »
La Fourmi n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
« Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse.
– Nuit et jour à tout venant
Je chantais, ne vous déplaise.
– Vous chantiez ? j'en suis fort aise :
Eh bien ! dansez maintenant. »

LE LOUP ET L'AGNEAU

La raison du plus fort est toujours la meilleure :
Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un Loup survient à jeun, qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.
« Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?
Dit cet animal plein de rage :
Tu seras châtié de ta témérité.
– Sire, répond l'Agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
...

Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'Elle,
Et que par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.
– Tu la troubles, reprit cette bête cruelle ;
Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
– Comment l'aurais-je fait si je ne n'étais pas né ?
Reprit l'Agneau ; je tette encor ma mère.
– Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.
– Je n'en ai point. – C'est donc quelqu'un des tiens ;
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers, et vos chiens.
On me l'a dit : il faut que je me venge. »
Là-dessus, au fond des forêts
Le Loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

LE CHÊNE ET LE ROSEAU

Le Chêne un jour dit au Roseau :
« Vous avez bien sujet d'accuser la nature ;
Un roitelet pour vous est un pesant fardeau ;
Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête,
Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.
Tout vous est aquilon, tout me semble zéphyr.
Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez pas tant à souffrir :
Je vous défendrais de l'orage ;
Mais vous naissez le plus souvent
Sur les humides bords des royaumes du vent.
La nature envers vous me semble bien injuste.
– Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci :
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;
Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos ;
Mais attendons la fin. » Comme il disait ces mots,
Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.
L'arbre tient bon ; le Roseau plie.
Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

LE LIÈVRE ET LA TORTUE

Rien ne sert de courir ; il faut partir à point :
Le Lièvre et la Tortue en sont un témoignage.
« Gageons, dit celle-ci, que vous n'atteindrez point
Sitôt que moi ce but. – Sitôt ? Etes-vous sage ?
Repartit l'animal léger :
Ma commère, il vous faut purger
Avec quatre grains d'ellébore.
– Sage ou non, je parie encore. »
Ainsi fut fait ; et de tous deux
On mit près du but les enjeux :
Savoir quoi, ce n'est pas l'affaire,
Ni de quel juge l'on convint.
Notre Lièvre n'avait que quatre pas à faire.
J'entends de ceux qu'il fait lorsque, prêt d'être atteint,
Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes,
Et leur fait arpenter les landes.
Ayant, dis-je, du temps de reste pour brouter,
Pour dormir, et pour écouter
D'où vient le vent, il laisse la Tortue
Aller son train de sénateur.
Elle part, elle s'évertue,
Elle se hâte avec lenteur.
Lui cependant méprise une telle victoire,
Tient la gageure à peu de gloire,
Croit qu'il y va de son honneur
De partir tard. Il broute, il se repose,
Il s'amuse à toute autre chose
Qu'à la gageure. A la fin, quand il vit
Que l'autre touchait presque au bout de la carrière,
Il partit comme un trait ; mais les élans qu'il fit
Furent vains : la Tortue arriva la première.

« Eh bien ! lui cria-t-elle, avais-je pas raison ?
De quoi vous sert votre vitesse ?
Moi l'emporter ! et que serait-ce
Si vous portiez une maison ? »

LA GRENOUILLE QUI SE VEUT FAIRE AUSSI GROSSE QUE LE BŒUF

Une Grenouille vit un Bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille,
Pour égaler l'animal en grosseur,
Disant : « Regardez bien, ma sœur ;
Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
– Nenni. – M'y voici donc ? – Point du tout. – M'y voilà ?
– Vous n'en approchez point. » La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva.

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, prenez de la peine :
C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche Laboureur, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses Enfants, leur parla sans témoins.
« Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents :
Un trésor est caché dedans.
Je ne sais pas l'endroit ; mais un peu de courage
Vous le fera trouver : vous en viendrez à bout.
Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'oût :
Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse. »
Le Père mort, les Fils vous retournent le champ,
Deçà, delà, partout : si bien qu'au bout de l'an
Il en rapporta davantage.
D'argent, point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer, avant sa mort,
Que le travail est un trésor.